

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 66 (1921)  
**Heft:** 5

**Rubrik:** Informations

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

P. S. — Je signale aux lecteurs de la Revue qui s'intéressent à la question des voies de communication en montagne l'ouvrage de M. Marcel Blanchard, docteur ès lettres, maître de conférences d'histoire moderne et contemporaine à la Faculté de Montpellier : *Les routes des Alpes occidentales à l'époque napoléonienne* (1796-1815).

Cet essai d'étude historique sur un groupe de voies de communication est suivi d'une *Bibliographie critique* de l'histoire des routes des Alpes occidentales sous l'Etat de Piémont-Savoie (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) et à l'époque napoléonniennes (1796-1815).

Ces deux volumes ont leur place très indiquée dans toutes les bibliothèques. L'auteur, un grand mutilé de la guerre, a fait un travail original et très documenté que l'on ne lira pas sans intérêt.

J. R.  
—

## INFORMATIONS

---

### SUISSE

**Le colonel d'artillerie Ernest Picot.** — C'est à Ernest Picot, juge fédéral, qu'ont été rendus, le 12 mai, à Lausanne et à Genève, les honneurs mortuaires par un peuple reconnaissant. C'était justice. Siégeant depuis quinze années à la haute cour fédérale, il y avait consacré ses qualités d'homme intègre et de juge éclairé. Ses services militaires effectifs, interrompus à l'époque de son entrée au Tribunal fédéral, n'appartenaient plus déjà aux souvenirs des générations nouvelles. L'Annuaire militaire est une grande leçon de philosophie. Il enseigne que si les morts vont vite, les promotions de grade en grade vont plus vite encore et que, très tôt, les lieutenants de la veille font oublier les colonels du présent.

Le dernier commandement d'Ernest Picot fut celui de l'ancien 2<sup>e</sup> régiment d'artillerie de campagne. Son brevet de colonel datait du 1<sup>er</sup> janvier 1906. Le jour de son départ, il laissa à ses sous-ordres le souvenir d'un chef respecté, à ses camarades celui d'un cœur dévoué. Il est mort âgé de 68 ans.

Il appartenait à une « équipe » d'officiers d'artillerie particulièrement enthousiastes et qui, remplis de zèle, s'appliquaient à faire partager leur enthousiasme à leurs camarades des autres armes. La *Revue militaire suisse* était le véhicule de cette tâche utile et désintéressée. Ils n'étaient jamais à court de collaboration, mettant leur

patriotisme à instruire les lecteurs militaires de leur savoir et à tenir en haleine le zèle des artilleurs.

La plupart de ces officiers ont précédé le colonel Picot dans la tombe, et leurs noms ne sont plus retenus que par ceux qui les virent à l'œuvre et qui leur conservent la reconnaissance du passé. Les Edouard Manuel, les Georges Rochat, plus récemment les Emile Ruffieux, — j'en oublie peut-être, qu'ils me le pardonneront, — furent de cette génération. Le colonel Picot va les rejoindre dans l'oubli qui nous atteint tous. Qu'au lendemain de son départ, il recueille du moins l'adieu de ceux qui l'ont connu, et qui, jusqu'au moment où leur tour sera là, lui garderont le souvenir.

---

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

---

*L'Affaire Miss Cavell*, par Ambroise Got, docteur en philosophie.  
In-16. Paris 1921. Plon-Nourrit & C<sup>ie</sup>. — Prix 5 fr.

La particularité de ce récit est qu'il est basé sur des sources allemandes exclusivement. Elles justifient l'émotion que le monde a éprouvée à l'époque de cette scandaleuse affaire, qui montre à l'œuvre une collection de gredins — il n'y a pas d'autres termes pour exprimer la réalité — du plus bel acabit.

F. F.

*La Guerre d'hier et l'Armée de demain*, par le lieutenant-colonel Emile Mayer. In-16. Paris 1921. Garnier frères.

Intéressant, comme tout ce qu'écrit l'auteur, bouquet d'idées touffu, ce volume est une contribution à l'étude de la réforme de l'armée française. A base rationnaliste, il se préoccupe peu des traditions, taille dans le drap et coud son complet.

La troupe est formée des « apprentis miliciens », c'est-à-dire des jeunes gens appelés sous les drapeaux pour leur instruction militaire, ce que nous appelons, en Suisse, les recrues passant leur première école. Cette instruction reçue, ils sont libérés de toutes convocations ; la guerre seule les rappellera. On retiendra toutefois les hommes indispensables à la formation de corps dont l'existence s'impose, troupes de couverture ou d'occupation. Ces hommes sont les « miliciens mobilisés ».

Les cadres constituent trois catégories : ceux qui n'ont pas à se mêler de tactique, mais uniquement de détails. Ce sont les sous-officiers de qui doivent relever les fonctions qui appartenaient jusqu'ici aux sous-lieutenants et lieutenants. Les officiers se partagent en « commandants » (de compagnie, bataillon, régiment), qui ont à s'occuper presque exclusivement de tactique de détail, — officiers de troupe ; et en « généraux » (de division, de corps d'armée, d'armée,